



FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

Juillet à Décembre 2008

ASSEMBLÉE

Démission du président de l'Assemblée

Le 14 juillet 2008, monsieur Michel Bissonnet a avisé le secrétaire général de l'Assemblée de sa démission à titre de président de l'Assemblée nationale. En raison de sa récente élection à la mairie de l'arrondissement Saint-Léonard, à Montréal, il a également démissionné de son poste de député le 24 septembre 2008.

Élection partielle

Le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux nommé par le premier ministre Charest, le docteur Yves Bolduc, médecin omnipraticien depuis 1981 et coroner depuis 1985, a été élu le 29 septembre, dans la circonscription électorale de Jean-Talon, à la suite de la démission de monsieur Philippe Couillard, le 25 juin dernier.

Reprise des travaux de l'Assemblée nationale

À la reprise des travaux, le 21 octobre dernier, sous la présidence du doyen de l'Assemblée, monsieur Henri-François Gautrin, député de Verdun, les parlementaires ont procédé à l'élection de leur nouveau président au scrutin secret. Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, ayant obtenu le nombre de voix au moins équivalent à la majorité des votes validement exprimés au premier tour de scrutin, a été élu président de l'Assemblée nationale du Québec. Au moment de son élection, monsieur Gendron occupait le poste de leader du deuxième groupe d'opposition.

Changement d'allégeance

Le 23 octobre 2008, deux députés de l'Action démocratique du Québec, Pierre-Michel Auger (Champlain) et André Riedl (Iberville) ont décidé de changer d'allégeance en joignant le Parti libéral du Québec.

Démission

Le mercredi 22 octobre, Russell Copeman a annoncé sa démission à titre de député de la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce. Ce départ porte à deux le nombre de sièges vacants à l'Assemblée.

Dissolution de la 38^e législature

Le 5 novembre 2008, le premier ministre Jean Charest s'est rendu chez le lieutenant-gouverneur Pierre Duchesne pour lui demander de mettre un terme à la présente législature. La 38^e législature avait débuté le 5 avril 2007.

À sa dissolution, le 5 novembre 2008, l'Assemblée se composait comme suit : Parti libéral du Québec, 48 députés, Action démocratique du Québec, 39 députés; Parti québécois, 36 députés; 2 sièges vacants.

Sous réserve de modification, l'ouverture de la première session de la 39^e législature aura lieu le 13 janvier 2009.

Élections générales

La campagne électorale a duré 33 jours, puisque les élections se sont tenues le 8 décembre. Pour la deuxième fois, le traditionnel débat des chefs, évènement hautement médiatisé, s'est tenu dans l'enceinte de l'hôtel du Parlement, plus précisément au restaurant *Le Parlementaire*, spécialement aménagé pour l'occasion.

À la suite du scrutin général, le Parti libéral du Québec a été reporté au pouvoir avec l'élection de 66 députés, obtenant 42,05 % des votes exprimés. Le Parti Québécois a remporté 51 sièges, soit 35,15 % du vote populaire. Enfin, l'Action démocratique du Québec a fait élire 7 députés, représentant 16,35 % du vote et Québec Solidaire présente un premier député à l'Assemblée nationale et a obtenu 3,79 % du suffrage exprimé.

Le secrétaire général de l'Assemblée, François Côté, procédera à l'assermentation des nouveaux élus au cours de la semaine du 15 décembre. Une journée de formation à leur intention est également prévue au cours de cette même semaine. Pour sa part, le premier ministre, Jean Charest, dévoilera la composition de son conseil des ministres dans les prochaines semaines.

Décisions et directives de la présidence

Période de questions et réponses orales : réponses insatisfaisantes

Au cours de la période de travaux du printemps, la présidence a rendu une décision quant à l'étendue de l'obligation qu'ont les ministres de répondre aux questions qui leur sont posées dans le cadre de la période de questions et réponses orales. Durant cette période, de nombreux rappels au règlement étaient soulevés au motif que les réponses des ministres ne respectaient pas les dispositions de l'article 79 du Règlement, selon lequel la réponse à une question doit se limiter au point qu'elle touche. Le leader du gouvernement invoquait, quant à lui, l'article 81 du Règlement, qui prévoit qu'aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question est insatisfaisante.

Dans sa décision, la présidence a rappelé que ces dispositions sont compatibles et qu'elles doivent être lues de façon à refléter cette compatibilité. Ainsi, après avoir reconnu qu'aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question est insatisfaisante, la présidence a précisé qu'un rappel au règlement peut être fondé sur le fait que la

réponse fournie par le ministre ne porte pas sur le sujet de la question. En conclusion, la présidence a toutefois ajouté que l'application de ces articles reposait d'abord et avant tout sur la volonté des parlementaires de s'y confirmer et qu'il n'était pas souhaitable, pour le bon déroulement de la période des questions, qu'elle intervienne constamment pour demander le respect de l'article 79 du Règlement.

Nouveautés ou initiatives d'ordre administratif

Télédiffusion des travaux parlementaires

Le 3 octobre 1978, à 14 heures précises, avait lieu la première télédiffusion en direct des travaux de l'Assemblée nationale du Québec. Afin de marquer de façon particulière les 30 ans de cet événement, le Canal de l'Assemblée nationale a diffusé une programmation toute spéciale contenant la première période des Affaires courantes télédiffusée en 1978, ainsi que toutes les premières périodes de questions et réponses orales consécutives à chacune des élections générales suivantes. Témoignant des grands enjeux politiques des 30 dernières années et des échanges entre les personnages politiques qui en sont les instigateurs, les séquences présentées étaient mises en contexte par l'historien Martin Pelletier. L'Assemblée nationale a profité de cette programmation spéciale pour promouvoir un nouveau service, soit la diffusion intégrale du Canal de l'Assemblée dans son site Internet (www.assnat.qc.ca), permettant ainsi à une plus grande proportion de résidents du Québec et du monde d'avoir un accès continu aux travaux de notre institution parlementaire.

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Rapport statistique sur les travaux des commissions parlementaires pour l'année 2007-2008

La direction du Secrétariat des commissions publie annuellement un rapport statistique des travaux réalisés par les commissions parlementaires. Les données issues du rapport produit pour l'année 2007-2008 révèlent une diminution sensible du nombre de séances tenues par les commissions parlementaires. Cette situation s'explique notamment par la tenue d'élections générales au printemps 2007.

Des 847 heures de séances tenues par les commissions pendant l'année 2007-2008, 43 % ont été consacrées aux auditions publiques d'organismes et de personnes venus témoigner sur différents sujets d'intérêt public. Les commissions parlementaires ont également consacré 150 heures à l'étude détaillée de projets de loi publics ou d'intérêt privé. Il est possible de consulter ce rapport à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fr/38legislature1/commissions/RapportStat2007-2008.pdf>.

Travaux des commissions

La dissolution de la 38e législature a annulé tous les ordres non pleinement exécutés, rend caducs tous les actes de procédure en cours, ainsi que tout projet de loi qui n'a pas été adopté.

En conséquence, tous les travaux entrepris par les commissions parlementaires ont cessé qu'il s'agisse d'un mandat confié par la loi, par l'Assemblée, par le règlement ou de la propre initiative de la commission.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

Légion d'honneur de la République française

Lors d'une cérémonie tenue à l'Assemblée nationale du Québec, le 13 juillet 2008, le gouvernement français a voulu exprimer sa fraternité avec le Québec en distinguant 14 Québécois et Québécoises qui ont excellé dans leurs activités respectives, en plus d'apporter une importante contribution à la promotion de la relation franco-québécoise ou de la francophonie.

Alors que le président Michel Bissonnet était fait Officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de la République française, la première vice-présidente, madame Fatima Houda Pepin, recevait les insignes de Chevalier pour son action dans la promotion de l'interculturalisme, des droits des femmes, de la francophonie et des relations entre l'Assemblée nationale du Québec et celle de la France. Ces distinctions leur ont été remises par le général d'armée Jean-Pierre Kelche, grand chancelier de la Légion d'honneur, dans le cadre des Fêtes du 400e anniversaire de Québec.

Le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, se verra remettre la médaille de la Légion d'honneur française des mains du président Nicolas Sarkozy, lors d'une cérémonie ultérieure. Il recevra la plus haute distinction, soit celle de Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le 4 juillet 2008, les présidents et vice-présidents de 45 parlements de la Francophonie ont adopté à l'unanimité une déclaration finale sur les moyens à prendre pour renforcer la démocratie parlementaire. C'est à l'initiative du président Michel Bissonnet que se sont réunis ces parlementaires venus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe à l'occasion du 400e anniversaire de Québec.

Cet événement comptait parmi d'autres activités liées à la Francophonie parlementaire qui se sont déroulées à Québec du 1er au 7 juillet, soit la XXIVe session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF et la Conférence des présidents d'assemblée parlementaire de la Francophonie, suivies de la XXXIVe session de l'APF, de la réunion du Réseau des femmes parlementaires et de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade à 17 personnalités qui se sont distinguées par leur contribution remarquable au rayonnement de la langue française.

Visite du président de la République française

Quelques jours avant la reprise des travaux parlementaires de l'automne, dans le cadre du *XIIe Sommet de la Francophonie*, le président de la République française, monsieur Nicolas Sarkozy, a pris la parole devant tous les députés réunis dans la salle de l'Assemblée nationale avant de signer le livre d'or et de recevoir la médaille de la présidence.

Parlement intergénérationnel

Dernière activité de l'Assemblée nationale pour souligner les 400 ans de Québec, les délibérations du Parlement intergénérationnel se sont déroulées du 15 au 17 septembre, sous la présidence d'honneur de M. Jean Leclerc, de la Société du 400e anniversaire de Québec, et avec la participation de l'ex-skieuse olympique Mélanie Turgeon, qui agissait comme lieutenant-gouverneur.

Sous la présidence de madame Fatima Houda-Pepin, plus de 100 représentants de toutes les générations (de 12 à 80 ans) et provenant de plusieurs régions du Québec ont rédigé ensemble une Charte intergénérationnelle traduisant les idéaux et les aspirations des participants et faisant le pont entre les différentes générations.

Les thèmes suivants ont été discutés par les participants:

- les droits et les devoirs des citoyens;
- la santé, la sécurité, la protection;
- l'environnement et le milieu de vie;
- l'éducation, la socialisation et l'emploi.